



vzw - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl

Siège d'exploitation: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles

Rapport n°: /

F 011612

Safety, quality and environmental services

Antwerpen - Limburg : Tél.: 03 221 86 11
 Brabant : Tél.: 02 674 57 11

Oost & West Vlaanderen : Tél.: 09 244 77 11
 Wallonie : Tél.: 081 432 611

Rési. Code:

1

PROCÈS-VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE À BASSE TENSION

Membre n°: Demandeur:

Responsable des travaux: Installation: Propriétaire/gestionnaire:
Nom, Prénom: J.J. Flemeel Nom, Prénom: Philippe Dolas Nom, Prénom: M. Philippe Dolas
Orhan Adresse: Rue William Churchill, 213 rue S. Noire, 7
N° carte d'identité: CP + Commune: Couzeelles 1300 Perwez
N° TVA: BE Tél:

Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) RGPT comportement 0.2
 Art 270 mise en usage modification extension Art 86 Art 271 bis ① Unité d'habitation
 mobile temporaire Art 87 Art 278 ② Unité de travail domestique
 Art 271 périodique contrôle Art 88 Art ③ Parties communes
 Art 276 renforcement transfert de propriété Art Art ④ Autre

Données générales de l'installation électrique:

Données distributeur: EAN EAN non communiqué Compt.kWh non placé
Compt. kWh n°: Index jour: nuit: Compt. kWh exclusif nuit:
Protection branchement (A): 20 25 32 40 50 63 80 100 n°: Index nuit:

Données installation: Conçue pour U_n: 230V 3x230V 3N400V 230V/100
Type de prise de terre: boucle de terre barres / piquets
Courant nominal maximum (A): 20 25 32 40 50 63 80 100
Câble d'alimentation tableau principal: 1.10 mm² - Type EV13

Description installation: Dispositif diff. gén.: 63 A / 30 mA Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 17 circuits
63 A / 30 mA (MEJK)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:

Contacts Dir. Contacts Indir. Montage Appareils Matériel >/section Schémas Contrôle hcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre: 216 Ω Isolement général: 10 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.
Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions		Visa GRD:
Nouvelle installation		
<input checked="" type="checkbox"/> Néant		
Infractions		Mandataire GRD:
Installation existante		Nom:
<input type="checkbox"/> Néant		
Remarques		Visa:
<input type="checkbox"/> Néant		

Conclusion(s):

La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
 L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être
recontrôlée avant le 23/07/2008
● par le même organisme de contrôle (**)

Agent visiteur:

Nom: J. Rancou R. Agent n°: 1076 Date: 23/07/2008
Annexe(s): Schéma(s) de position: Schéma(s) unifilaire(s):

Pour le Directeur Général: Signature

[Signature]
1076

Le procès-verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
(**) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.